

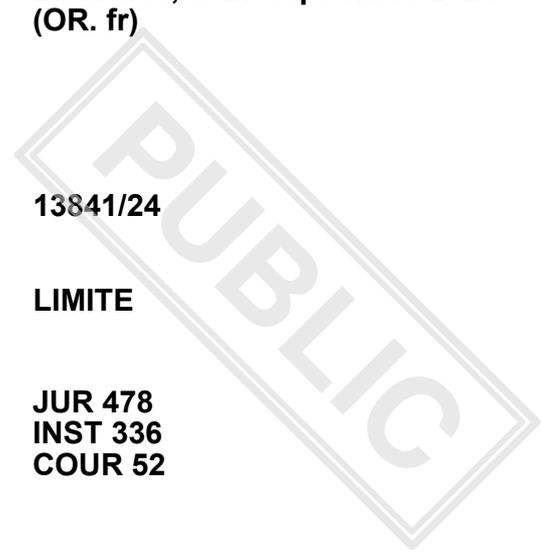
**CONFÉRENCE  
DES REPRÉSENTANTS  
DES GOUVERNEMENTS  
DES ÉTATS MEMBRES**

**Bruxelles, le 27 septembre 2024  
(OR. fr)**

**13841/24**

**LIMITE**

**JUR 478  
INST 336  
COUR 52**



**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES  
ÉTATS MEMBRES portant nomination d'un juge de la Cour de justice

---

**DÉCISION (UE) 2024/...**  
**DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES**

**du ...**

**portant nomination d'un juge de la Cour de justice**

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION  
EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 253 et 255,

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de treize juges et de cinq avocats généraux de la Cour de justice viennent à expiration le 6 octobre 2024.
- (2) Il convient de procéder à des nominations pour pourvoir ces postes pour la période débutant le 7 octobre 2024 et expirant le 6 octobre 2030.
- (3) Dans ce contexte, la candidature de M. Andreas KUMIN a été proposée en vue du renouvellement de son mandat de juge de la Cour de justice.
- (4) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis favorable sur l'adéquation de ce candidat à l'exercice des fonctions de juge de la Cour de justice,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Andreas KUMIN est nommé juge de la Cour de justice pour la période allant du 7 octobre 2024 au 6 octobre 2030.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Le président/La présidente*

---